



# *Les silhouettes villageoises*

Collectif des Garrigues

Mercredi 28 mai 2014

Myriam Bouhaddane-Raynaud, Paysagiste urbaniste CAUE 30





Lussan



Les Angles



Les Angles



Saint Quentin la Poterie



Poulx



Fournès



Collias



Chusclan



Aiguèze



La Roque sur Cèze



Lussan



Lussan





Rochefort du Gard



Laudun



Vaunage



Vaunage



Beaucaire



Calvisson



Caveirac

Dans l'Aude





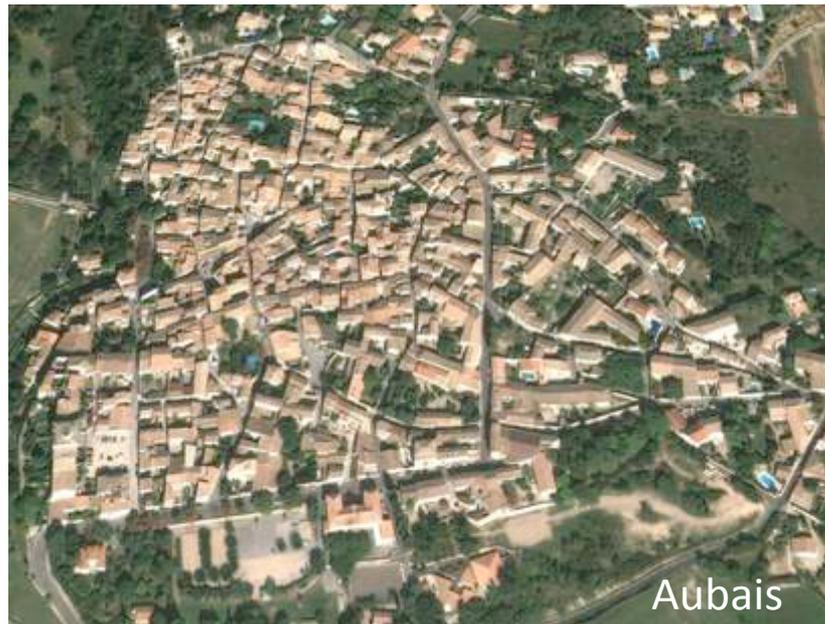
Collias



# Villages concentrés



# Villages rue



# Marguerittes



*Un quartier récent où l'espace public de rencontre a disparu*

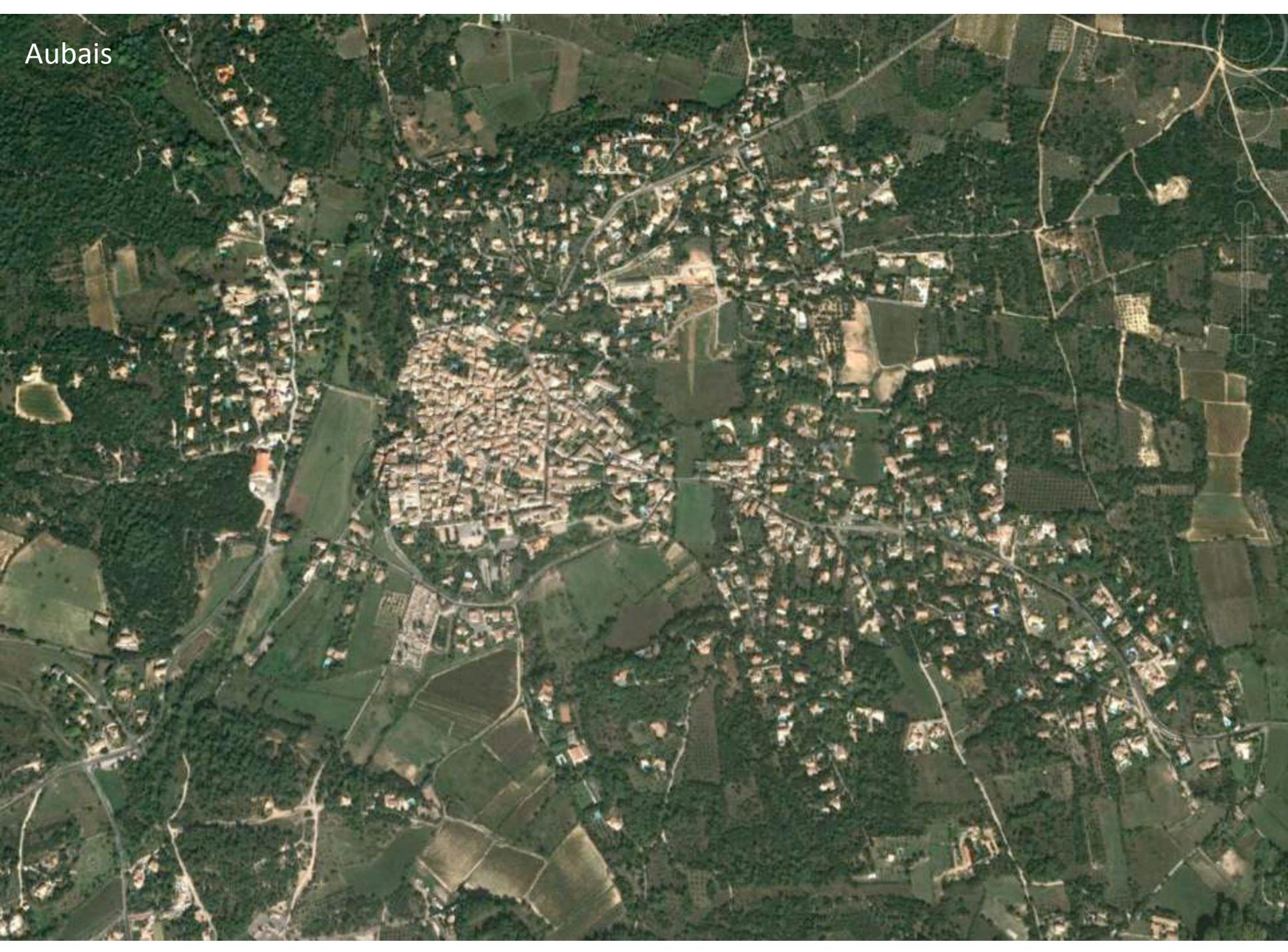
## *Les zones pavillonnaires :*

### Caractéristiques :

- forme urbaine lâche et simple.
- maillage parcellaire de grande taille avec des maisons construites en retrait par rapport à la rue.
- absence d'organisation d'ensemble.
- forme urbaine très consommatrice d'espace, sans aucune réflexion d'ensemble.



Aubais





# Poulx



# Bellegarde





**Chemin piéton devant les maisons**



**Entrée individuelle**



**Place servant au stationnement**



**Escaliers menant à la place centrale**



# SCOT : objectifs de préservation des silhouettes villageoises

## L'ENVERS DE LA CROISSANCE OU LES SYMPTÔMES D'UN TERRITOIRE CONVOITÉ

### UNE CONSOMMATION D'ESPACE PRÉOCCUPANTE LIÉE À UN DÉVELOPPEMENT URBAIN PEU MAÎTRISÉ

#### UNE PRESSION A L'URBANISATION

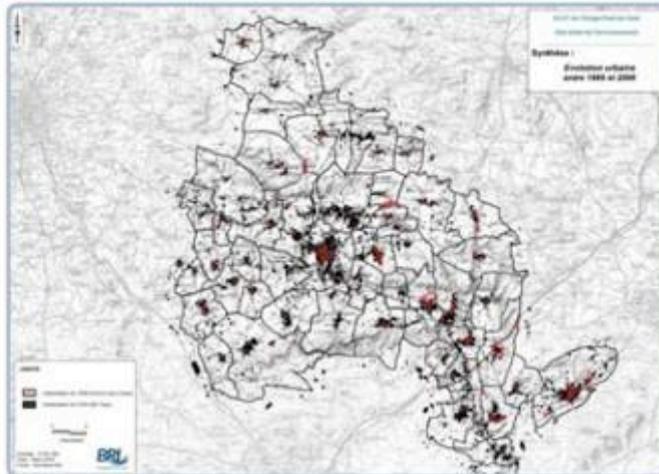
Alors que la superficie des zones urbaines continues augmente de près de 78% entre 1989 et 2000, la population, elle, s'accroît dans le même temps de 13%. A noter cependant l'évolution positive des espaces naturels qui a priori, concerne les secteurs de déprise agricole.

Les secteurs ayant connu un fort étalement urbain comparativement à l'accroissement de leur population sont de manière générale, ceux ayant connu une croissance comprise entre 40 et 100 habitants.

Ainsi, la surface urbanisée continue représentait :

- environ 1 350 ha en 1989.
- environ 2 400 ha en 2000.

Soit 1 050 hectares supplémentaires consommés pour le développement urbain du territoire.



## UN DEVELOPPEMENT URBAIN PAS TOUJOURS ADAPTE AUX SITES DES VILLAGES

La pression urbaine se traduit par des extensions, parfois ex-nihilo, des zones d'habitation, qui fragilisent les implantations originelles de village. Deux modes de développement, davantage basés sur des opportunités que sur une stratégie de planification, sont observables :

- Le développement anarchique en plaine : il vient morceler l'espace agricole et se fait la plupart du temps en déconnexion avec le centre village. Les limites entre cette urbanisation et l'espace agricole sont généralement floues sans espaces de transition. Au niveau du paysage, c'est la silhouette des villages qui s'en trouve fragilisée.
- Le développement en garigue : en général le plus consommateur d'espace, il peut avoir des impacts irréversibles sur le paysage lorsqu'il s'appuie sur les lignes de crête.

## VOLONTES DES COMMUNES EN TERME D'URBANISATION

Le territoire de l'Uzège Pont du Gard bénéficie d'une bonne couverture en documents d'urbanisme opposables aux tiers. 43 communes sur 50 en sont dotées ou ont lancé leur élaboration. Néanmoins, le degré d'ouverture à l'urbanisation varie considérablement d'une commune à l'autre. Ce degré d'ouverture est calculé en faisant le rapport entre la capacité d'accueil résiduelle des documents d'urbanisme estimée et le nombre total de logements recensés en 1999. Plus le pourcentage est fort, plus le territoire est potentiellement ouvert à l'urbanisation. A noter cependant que la moitié des communes du SCOT souhaitent ouvrir de nouveaux espaces, représentant pour certaines bien plus que leur espace déjà urbanisé.

Jusqu'à présent, l'usage des POS s'est traduit par des ouvertures à l'urbanisation « à la demande », sans réflexion en amont sur les projections démographiques, la capacité d'absorption des équipements publics et leur coût pour la collectivité ou encore les formes urbaines et leurs incidences s'agissant de l'intégration des nouveaux habitants au reste de la vie du village.

Au niveau des procédures d'aménagement, les ouvertures à l'urbanisation ont lieu généralement sous forme de lotissement, n'offrant que peu de possibilités en termes de formes urbaines ou de mixité entre les types d'habitat. Ce mode de production de logements, largement laissé à l'initiative privée, ne permet pas toujours à la collectivité de pouvoir évaluer son impact sur le financement des équipements publics. Très peu de communes en définitive ont une pratique des outils d'urbanisme et de financement de l'aménagement qu'elles ont à leur disposition (ZAC, PVR, PAE ...).

Nota : Dans la carte ci-contre, la notion de « volonté d'accueil » correspond à une déclaration des élus de voir le nombre d'habitants de leur commune croître dans les prochaines années.

## POUR UN TERRITOIRE DURABLE

### RÉDUISONS NOTRE CONSOMMATION D'ESPACE

#### POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Face à l'accélération de la consommation d'espace par l'urbanisation et les risques qui pèsent sur la préservation de l'identité rurale de l'Uzège Pont du Gard, le SCOT souhaite ralentir l'étalement urbain et mettre un terme au mitage des espaces naturels et agricoles.

La dispersion de l'habitat, à l'origine de cette accélération de la consommation foncière remet en cause le système des relations sociales propres à la vie de village, et reposant davantage sur un modèle d'habitat groupé que dispersé.

#### LES MESURES A PRENDRE

Définir un équilibre pérenne entre espaces urbains ou à urbaniser et espaces naturels et agricoles

En hiérarchisant dans le temps et l'espace le potentiel foncier urbanisable dans le cadre des documents d'urbanisme communaux  
En renforçant durablement la protection des espaces (naturels ou agricoles) périphériques aux espaces urbains ou à urbaniser afin de lutter contre le développement des friches d'opportunité et de réduire la pression urbaine exercée auprès des communes.

Toutes les franges de centres bourgs non urbanisées et ouvrant sur des espaces naturels ou agricoles pour une mobilisation hiérarchisée du foncier

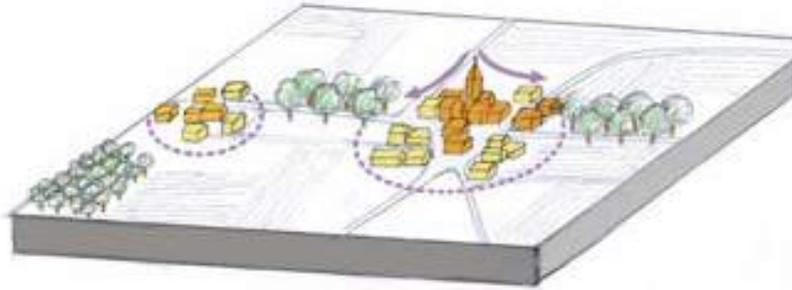
Déterminer des niveaux de densité urbaine permettant de favoriser une diminution de la consommation foncière moyenne par logement

En identifiant au sein de chaque village des secteurs de forte, moyenne et faible densité en cohérence avec l'identité patrimoniale et paysagère de chaque village  
En incitant les constructeurs à offrir des formes d'habitat nouvelles, moins consommatrices d'espace mais répondant aux aspirations des ménages (individualité, jardin privatif...)

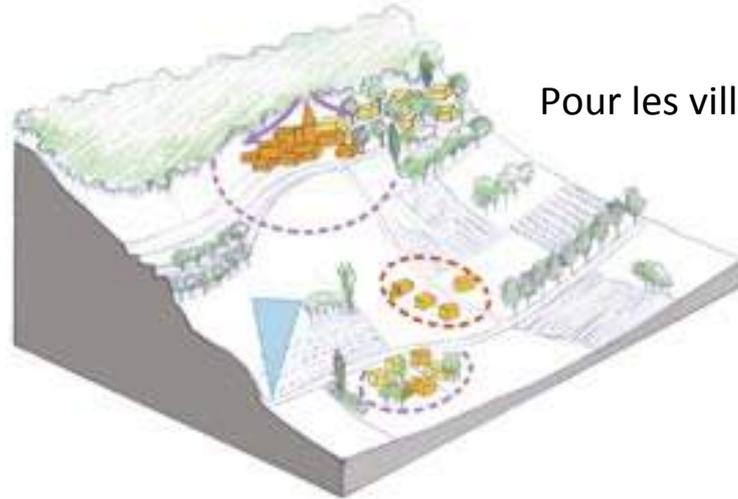
L'ensemble des communes est concerné par la recherche d'une densification des espaces bâtis. Tous les secteurs ne disposent cependant pas de la même capacité à absorber une densité plus élevée.

# SCOT : objectifs de préservation des silhouettes villageoises

Pour les villages de plaine



Pour les villages perchés

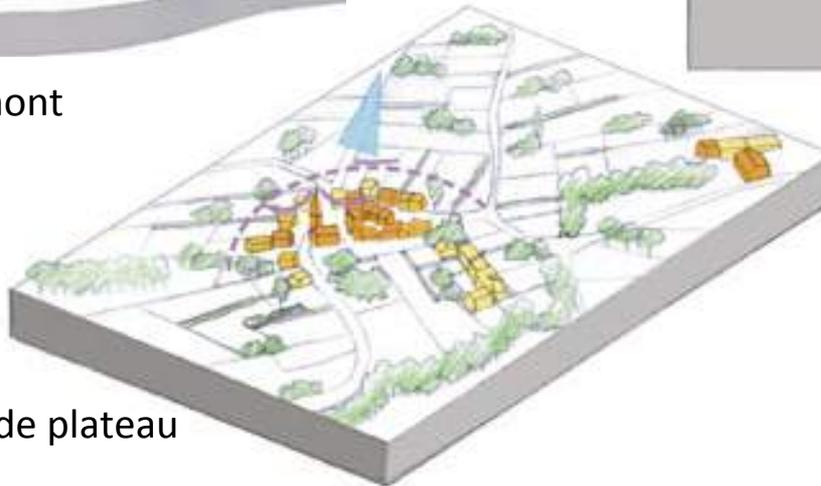


Pour les villages de piémont

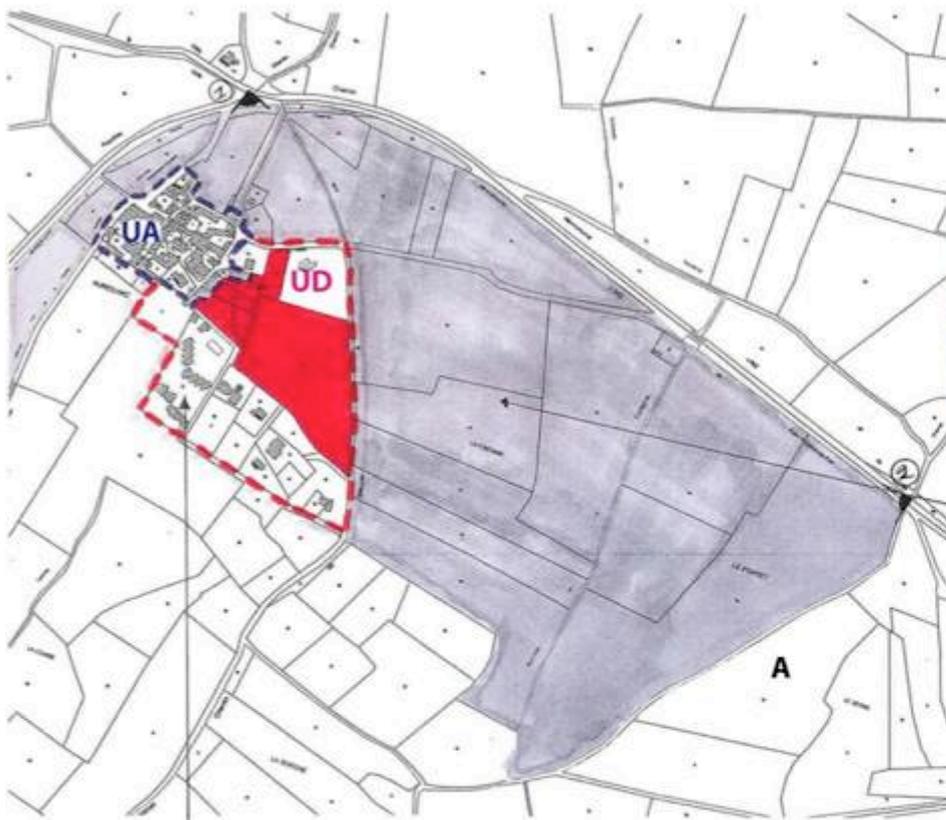


Pour les villages d'eau

Pour les villages de plateau



# PLU : Enjeux paysagers liés aux silhouettes villageoises



Constructions récentes s'intégrant dans le site.

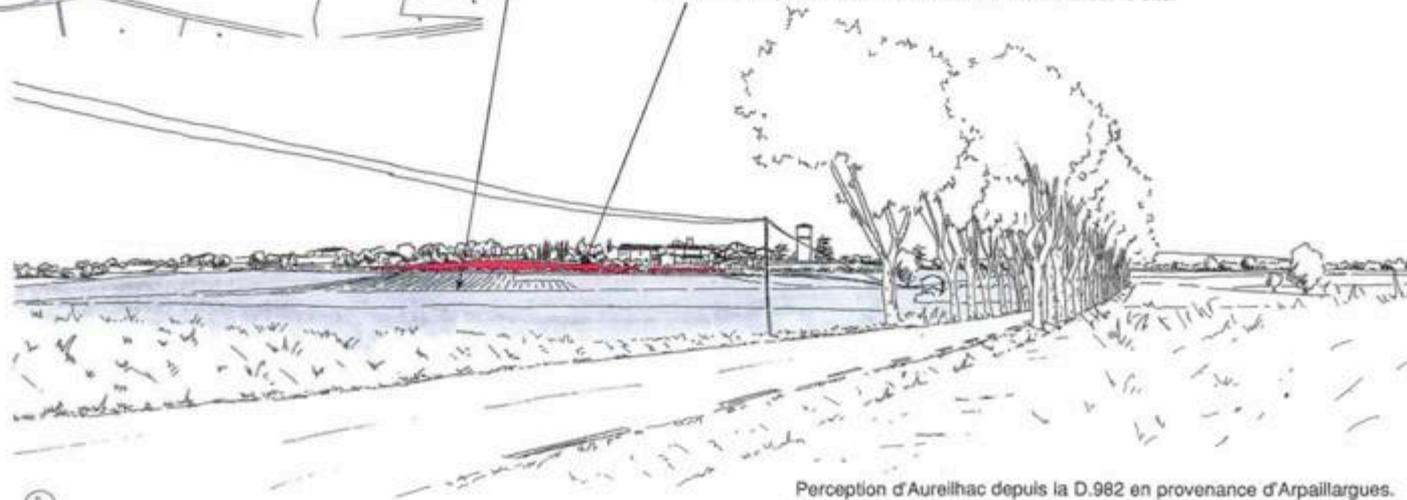
## ENJEU n° 1 Aureilhac



Façade Nord d'Aureilhac. Parcelles agricoles non bâties ayant préservé jusqu'à présent la silhouette caractéristique du hameau.

Risque cependant de constructions agricoles, en façade Nord et Est, pouvant nuire ou occulter la perception remarquable du site.

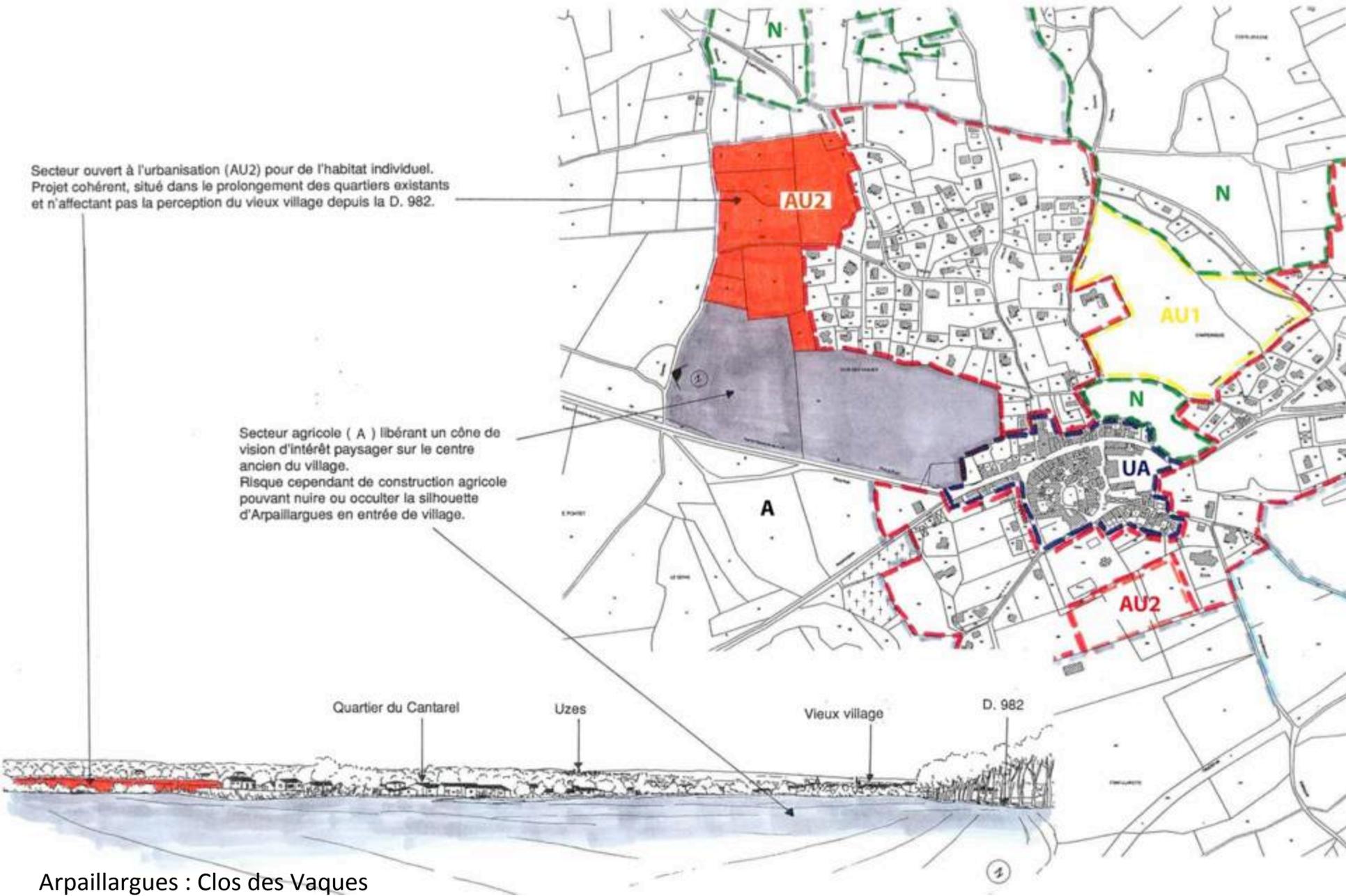
Façade Est du hameau.  
Secteur ouvert à l'urbanisation (UD) présentant un enjeu majeur.  
Risque d'impact négatif fort de constructions nouvelles pouvant dissimuler la partie ancienne du hameau et banaliser le site.



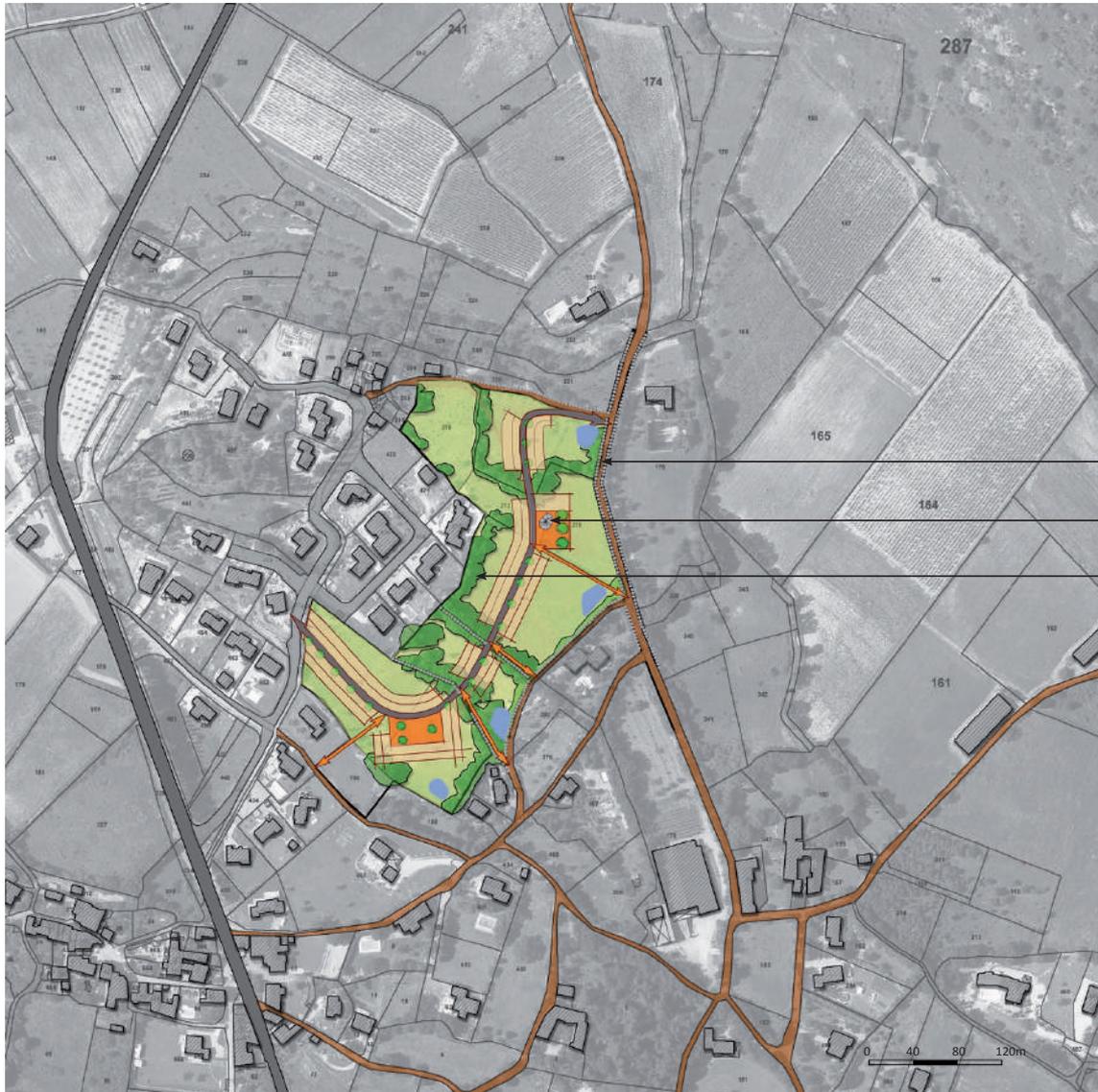
# PLU : Enjeux paysagers liés aux silhouettes villageoises

Secteur ouvert à l'urbanisation (AU2) pour de l'habitat individuel. Projet cohérent, situé dans le prolongement des quartiers existants et n'affectant pas la perception du vieux village depuis la D. 982.

Secteur agricole ( A ) libérant un cône de vision d'intérêt paysager sur le centre ancien du village. Risque cependant de construction agricole pouvant nuire ou occulter la silhouette d'Arpaillargues en entrée de village.



Arpaillargues : Clos des Vaques



L'orientation d'aménagement proposée pour le quartier de Puech Cuiller repose sur plusieurs exigences:

- La conservation la plus large possible des boisements existants et leur intégration au projet par la création de chemin piétons;
- La conservation des murettes et notamment celles bordant les chemins;
- La proposition d'un bouclage automobile permettant d'envisager des sens uniques et ainsi ne pas élargir les chemins ruraux;
- Le suivi le plus rigoureux possible de la topographie du terrain;
- La mise en scène du clapas au sein d'un espace public.

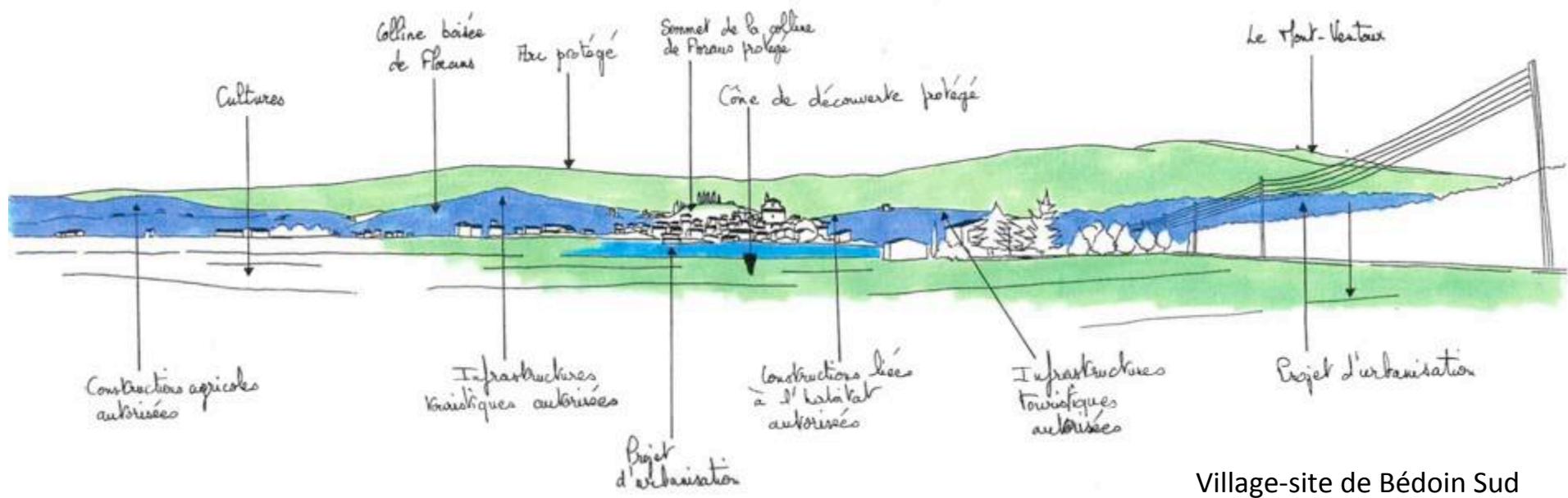
Conservation de l'intégralité des murettes et des chemins qui ne devront pas être élargis

Conservation du Clapas et intégration dans une place publique

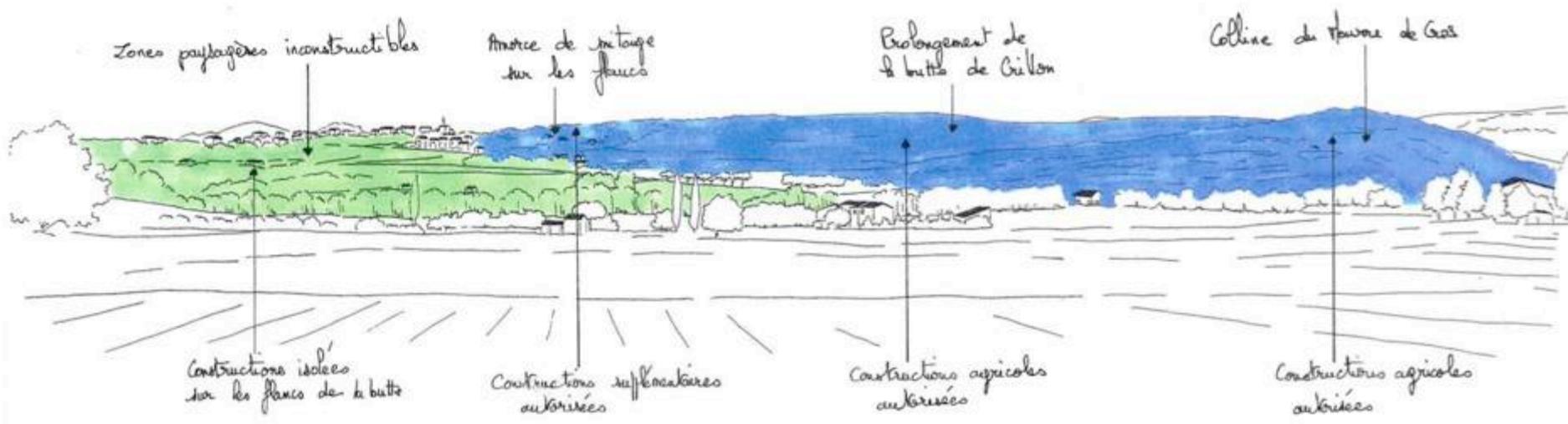
Conservation de la majorité des boisements existants

-  Chemins existants
-  Voie carrossable
-  Route Départementale
-  Boisements existants
-  Murettes
-  Tracé de la voie dans la zone AU
-  Polygones d'implantation et lignes de faitage
-  Espaces collectifs à prévoir
-  Plantation d'arbres à prévoir
-  Liaisons piétonnes à prévoir
-  Bassin de rétention à prévoir

# PLUi : les enjeux paysagers liés aux silhouettes villageoises



Village-site de Bédoin Sud



Arc Comtadin

Village-sentinelle de Crillon-le-Brave

# Carte communale : Saint-Martial

1



2



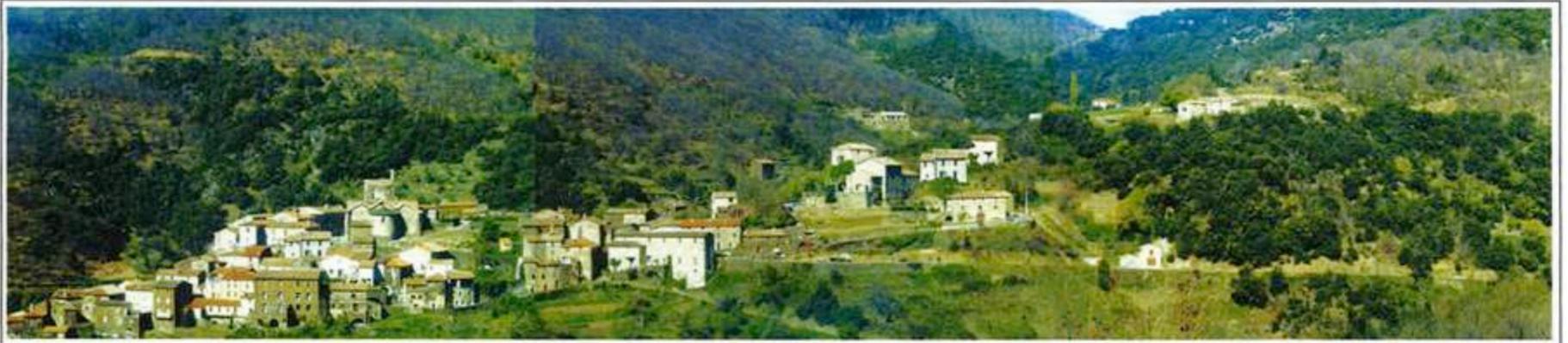
3



4



## Carte communale : Saint-Martial



Enfin, trois habitations regroupées autour de la Mairie, en piémont de la colline, pourraient s'inscrire harmonieusement dans le site, grâce à une implantation et une répartition judicieuses des constructions.

**Cette simulation semble la plus intéressante dans la mesure où l'harmonie du paysage est assez préservée.  
Elle correspond, sous cet angle, à une extension cohérente, en équilibre avec le village.**

**Il conviendrait de s'en rapprocher dans le cas d'une ouverture à la construction du site.**

# Chartes paysagères et architecturales

## 1<sup>er</sup> Principe d'actions - L'implantation par rapport aux silhouettes des villages et hameaux

### Scénarii d'implantation par rapport à l'organisation générale du village et du paysage:

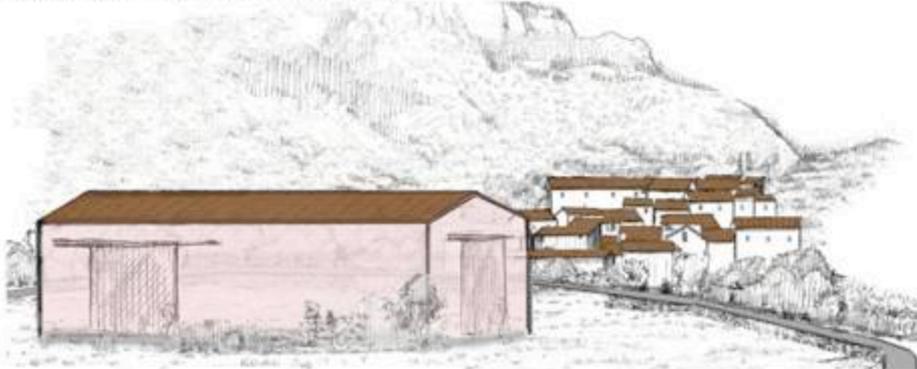
A éviter: Implantation trop haute par rapport à l'organisation générale du village



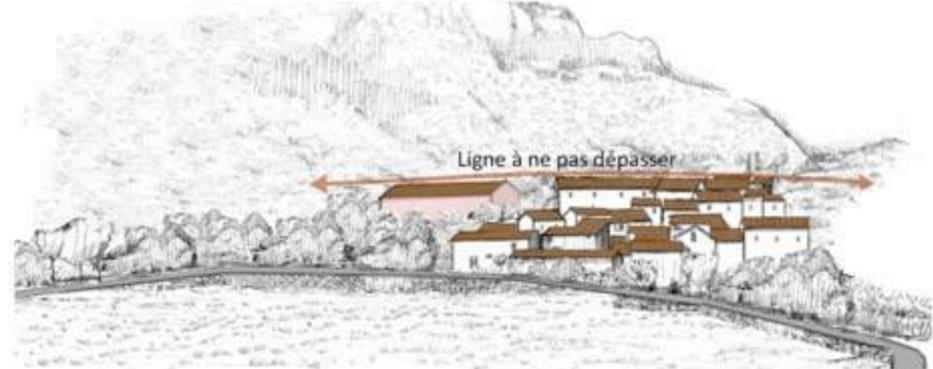
A favoriser: Implantation au même niveau que le village et enserrée dans la trame végétale



A éviter: Implantation trop basse au coeur de la doline et en confrontation directe avec la silhouette du village



A favoriser: Implantation dans la continuité du village



## 2<sup>ème</sup> Principe d'actions - L'inscription des bâtiments dans le relief

A éviter:



A privilégier:



# Chartes paysagères

## 4. Préserver le cadre de vie des villages et des bourgs

### ACTION 15 : RESPECTER LES SILHOUETTES DES VILLAGES ET DES BOURGS

#### Objectifs et intérêts paysager :

- Redessiner les silhouettes des villages et des bourgs
- Préserver l'identité de chaque villages et bourgs
- Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages et les bourgs

#### Porteurs de projets :

Association des communes de la Vaunage

#### Partenaires :

Communautés de communes,  
Communes, Conseil Général du Gard,  
Agence d'urbanisme, Scot Sud Gard,  
CAUE du Gard

#### Principes d'action et préconisations :

- Sensibiliser les habitants et les élus en leur faisant découvrir les points de vue remarquables pour qu'ils se les approprient.
- Analyser systématiquement les permis de construire des nouvelles constructions depuis ces cônes de vue.
- Encourager une densification du bâti proche des centres urbains.
- Maîtriser l'implantation des constructions nouvelles en identifiant les côtes d'altitude à ne pas dépasser.
- Identifier les secteurs non-urbanisables au regard des cônes de vue identifiés.
- Stopper l'urbanisation linéaire le long des voies.
- Limiter les constructions isolées dans les espaces agricoles et les garrigues.

#### Calendrier :

XX

#### Sites concernés :

Tous les villages, bourgs et hameaux

#### Sites clefs :

les villages des coteaux (Langlade,  
Saint-Dionisy, Nages-et-Solorgues,  
Boissières)

#### Mise en oeuvre technique et outils à développer :

- Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les secteurs non-bâti et arborés (espaces publics, jardins, terrains cultivés, ...) qui participent à la qualité paysagère des sites bâtis et les localiser dans les PLU au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme.
- Préserver les coupures d'urbanisation entre les villages dans les PLU en les rendant inconstructibles.
- Rendre inconstructible dans les PLU les abords de village qui présentent un intérêt paysager remarquable (espaces agricoles ou naturels offrant des vues sur le village, ...).
- Adopter une réglementation spécifique dans les PLU pour préserver les silhouettes des villages et les points de vue :
  - » en identifiant et inventoriant les points de vue et les perspectives sur les sites bâtis, depuis les routes d'accès, les chemins de promenade, les espaces publics ;
  - » en localisant les cônes de vue sur un document graphique dans les PLU ;
  - » en obligeant l'analyse depuis ces points de vue pour toutes nouvelles constructions dans le volet paysager des permis de construire.

#### Outils existants à utiliser :

réglementaires :

- SCOT
- PLU : 4 types de protections et d'identifications d'éléments paysagers remarquables et de la végétation au titre de l'article L.123-1-7 et L.130-1 du Code de l'urbanisme :
  - » espaces boisés classés (EBC)
  - » espace paysager à protéger (EPP)
  - » protections sur le bâti
  - » arbres isolés
- Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

#### Actions complémentaires :

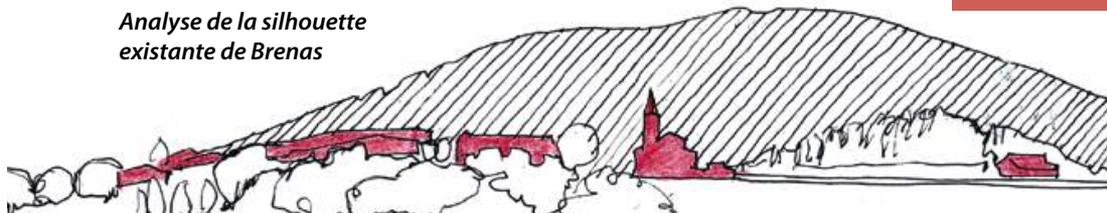
Action 16 : Réinvestir les centralités des villages et des bourgs  
Action 20 : Valoriser les friches agricoles aux abords des villages

## Élaborer un PLU intercommunal

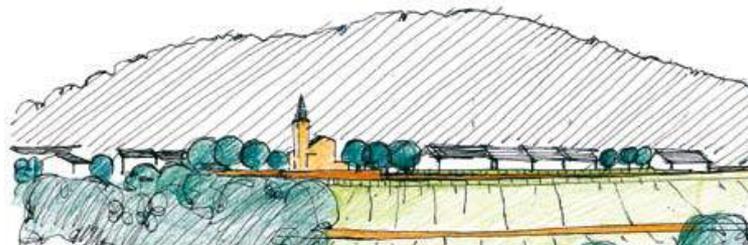
## SIMULATION

## Brenas

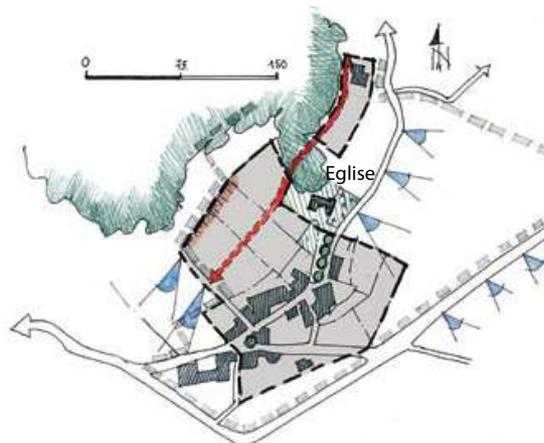
Analyse de la silhouette existante de Brenas



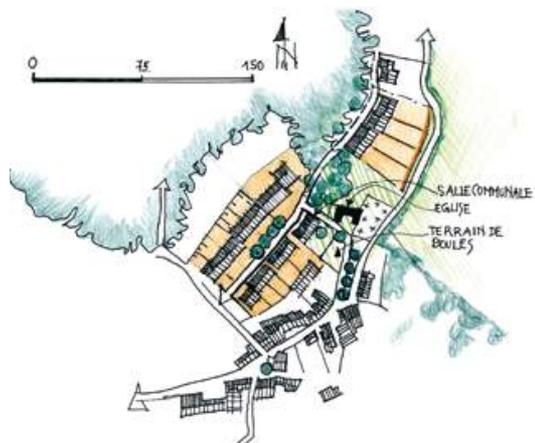
- BÂTI EXISTANT
- ZONES CONSTRUCTIBLES
- ESPACES PUBLICS DE PLEIN AIR
- CHAMPS VISUELS À PRÉSERVER
- PÉRIMÈTRE DU SITE INSCRIT
- VIE NOUVELLE



Esquisse pour une nouvelle silhouette



Définition des sites de développement de Brenas



Simulation de développement

## ENJEU À BRENAS

PRÉSERVER  
LA SILHOUETTE DU VILLAGE

La silhouette caractéristique de Brenas est perçue depuis de très nombreux sites, proches et lointains.

L'église, avec son cimetière et son clocher, séparée du village par l'esplanade arborée, constitue l'élément fort de cette silhouette.

Pour la préserver, le développement du village devrait se faire à l'arrière de celui-ci.

Mais, tout en restant fidèle à l'esprit de la silhouette brenoise, le village peut également accepter quelques bâtiments, de l'autre côté de l'église. Cette disposition permettrait de raccorder la maison isolée, qui mite actuellement le paysage.

## Outils pouvant être utilisés

Les mêmes que lors du projet de développement de Liausson.

L'emprise de la zone constructible, située de l'autre côté de l'église et du village, doit être très limitée et correspondre à la seule emprise des bâtiments proprement dits.

**Élaborer un PLU intercommunal****ENJEU A OCTON**

Hameau du Mas de Clergues

**METTRE FIN AU MITAGE  
EN STRUCTURANT  
L'EXTENSION DU HAMEAU**

Le hameau du Mas de Clergues est, depuis de nombreuses années, la proie d'un développement au coup par coup, induisant mitage et gaspillage de terrains.

**Scénarios de développement**

A partir d'un état des lieux, trois scénarios de développement, à l'horizon de dix ans, sont illustrés.

- Scénario 1 : **LE LAISSER FAIRE**

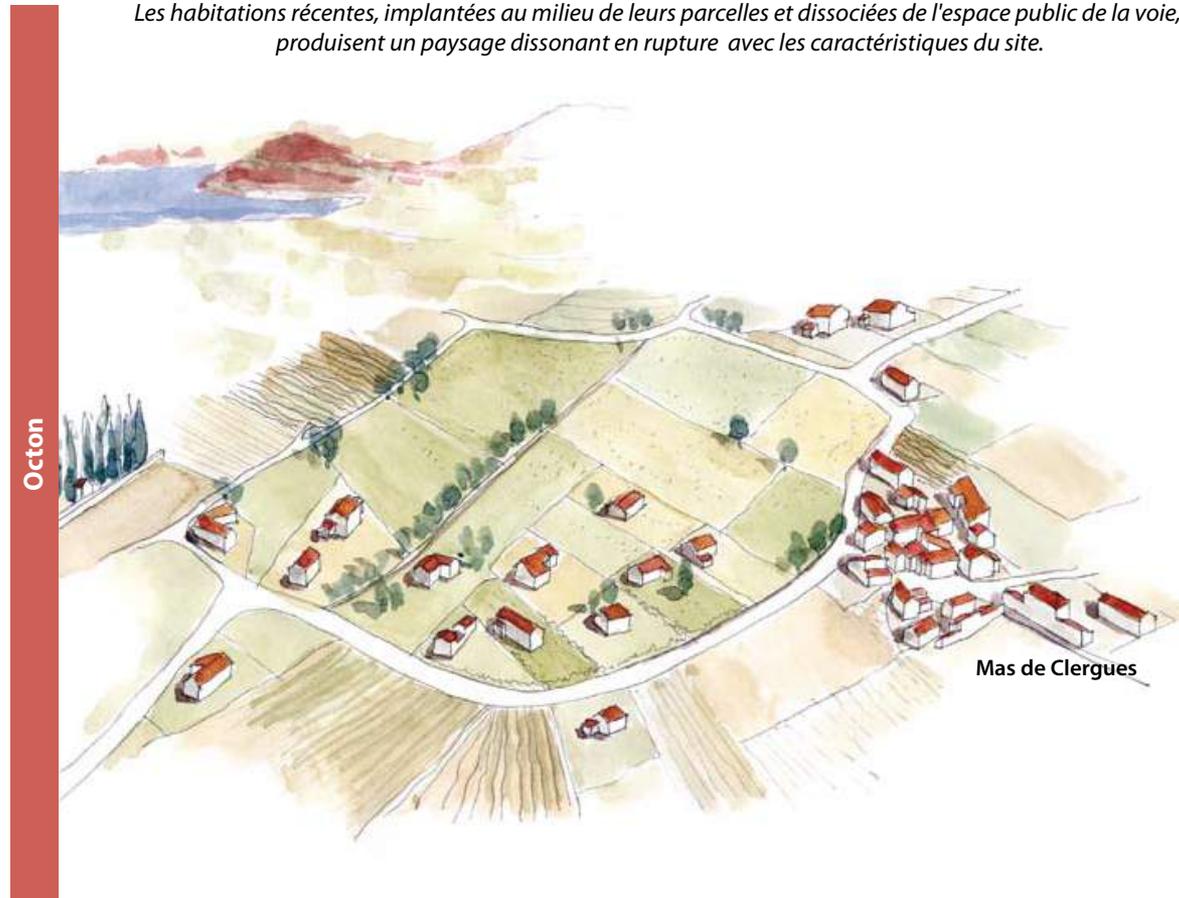
- Scénario 2 : **ANTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT**

- Scénario 3 : **COMPOSITION URBAINE**

**ÉTAT DES LIEUX**

"TENDANCE AU MITAGE"

*Les habitations récentes, implantées au milieu de leurs parcelles et dissociées de l'espace public de la voie, produisent un paysage dissonant en rupture avec les caractéristiques du site.*



**Élaborer un PLU intercommunal****SIMULATION**

Octon

**SCÉNARIO 1 : LE LAISSER FAIRE**  
"BANALISATION ET MANQUE DE CONVIVIALITÉ "*La tendance au mitage constatée est confirmée.  
Le site a perdu son identité*

**Cette simulation illustre** le devenir des terrains situés autour du Mas de Clergues, si la municipalité s'en remet à la stricte application du POS, sans autre action de maîtrise de l'urbanisation, que le laisser faire.

Elle est basée sur l'application du règlement du POS (Plan d'Occupation des Sols) qui impose :

- le retrait des bâtiments par rapport à la voie et aux limites séparatives,
- une taille minimale des terrains urbanisables de 600 m<sup>2</sup> pour les constructions isolées et de 450 m<sup>2</sup> pour les constructions groupées.

Des chemins d'accès privatifs desservent un ensemble d'habitations disjointes qui se tournent le dos en essayant de profiter d'une vue paysagère offerte, mais plus pour très longtemps !

L'absence d'espace public empêche toute rencontre et implantation d'activité, tandis que l'évolution de la zone, par une densification ultérieure des terrains, semble très problématique.

## Élaborer un PLU intercommunal

**La mise en œuvre de ce scénario suppose une volonté et une maîtrise minimales de la part de la municipalité.**

Une voie communale et une placette agrémentées de quelques arbres permettent d'organiser et d'articuler une dizaine d'habitations prenant progressivement possession du site.

Des terrains, d'environ 1 000 m<sup>2</sup> au départ, sont morcelés pour accueillir de nouveaux bâtiments sur des parcelles de 300 m<sup>2</sup> environ.

Les bâtiments sont implantés de manière à permettre ce découpage et ces densifications ultérieures. Positionnés en limite de l'espace public et à des endroits stratégiques de celui-ci (perspectives de rues et de place) ils arrivent à créer une ambiance de village.

Un bâtiment communal comportant quelques logements locatifs et un local commercial et/ou associatif, situé sur la place, apportent la nécessaire variété et mixité des publics et des activités.

La mise en œuvre de ce scénario nécessite :

- L'acquisition préalable, de la part de la commune, d'une parcelle de 1 000 m<sup>2</sup> (parcelle blanche sur le schéma d'organisation ci-contre) ;
- La réalisation des espaces publics par la collectivité (voirie et placette) ;
- La réalisation du bâtiment communal ;
- La mobilisation d'outils d'urbanisme ;
- La mise en place d'une assistance architecturale.

### SIMULATION

Octon

#### SCÉNARIO 2 : ANTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT

"UNE OCCUPATION PROGRESSIVE, UNE DENSITÉ EVOLUTIVE"

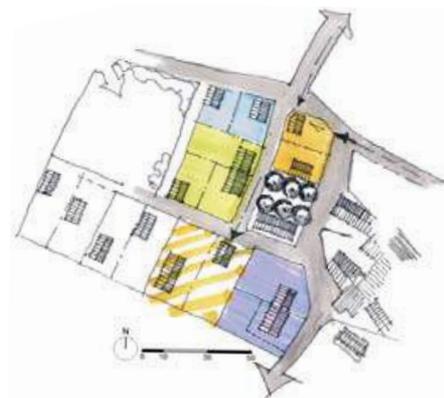


*Lors d'une première phase, la place, le bâtiment communal et quatre autres habitations prennent possession du site, s'inscrivant dans l'esprit des lieux.*

Mas de Clergues

#### Schéma d'organisation

*Ce schéma illustre le découpage des terrains et leur densification lors d'une phase ultérieure. Les terrains sont redivisés et de nouveaux bâtiments prennent place.*



SIMULATION

## Élaborer un PLU intercommunal

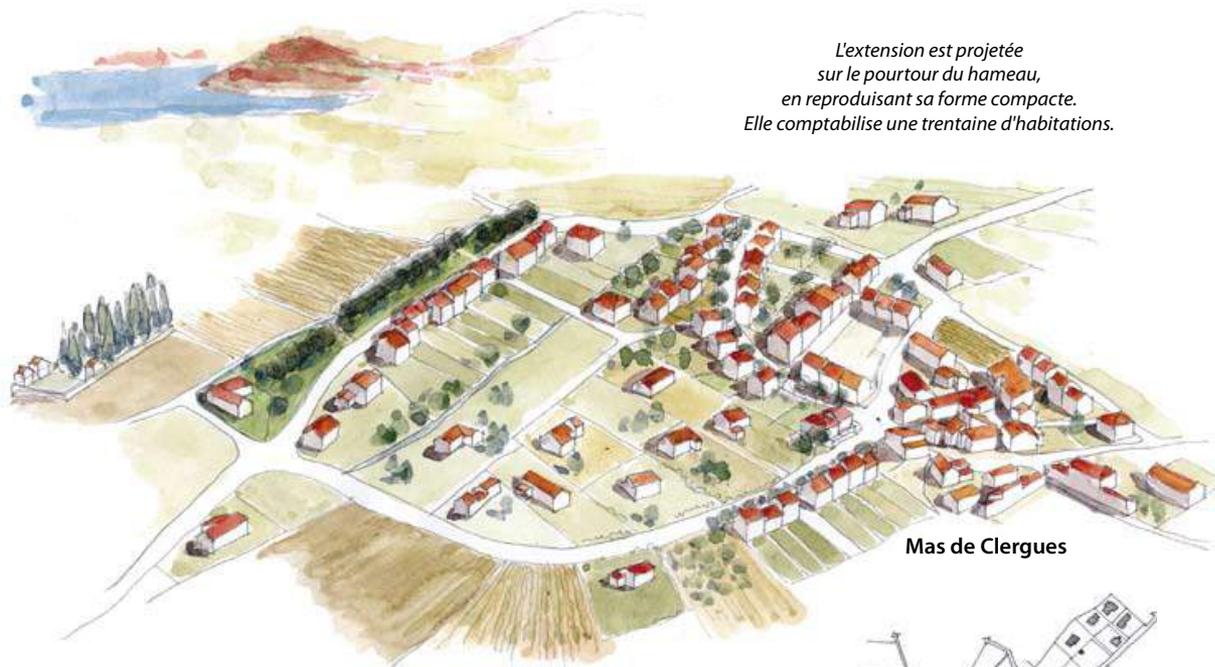
## SIMULATION

Octon

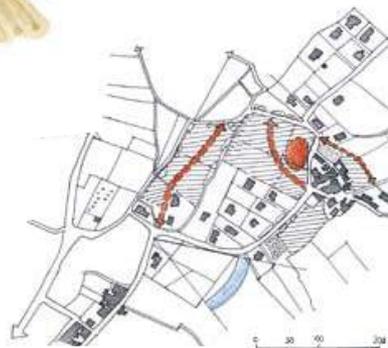
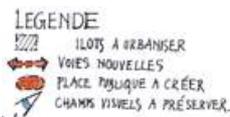
## SCÉNARIO 3 : COMPOSITION URBAINE

"UNE DENSITÉ VILLAGEOISE AUTOUR D'UNE NOUVELLE PLACE"

*L'extension est projetée  
sur le pourtour du hameau,  
en reproduisant sa forme compacte.  
Elle comptabilise une trentaine d'habitations.*



Mas de Clergues



**Il s'agit de poursuivre l'extension du hameau dans un esprit de continuité avec l'existant.**

## PRINCIPES A METTRE EN OEUVRE

- Prolonger les rues du village en les reliant de manière à éviter toute voie en "cul de sac".
- Créer une nouvelle place aux abords du hameau comme pièce de jonction et d'articulation de l'extension, recevant quelques activités, de manière à créer un "cœur" nouveau.
- Définir un parcellaire, diversifié par les tailles et les formes, support à des usages et des typologies bâties variés.
- Appliquer les règles de l'alignement, de la mitoyenneté et de l'implantation en limite parcellaire, de manière à ce que les terrains puissent se redécouper et se densifier, si nécessaire, ultérieurement.

## LE PLAN DE COMPOSITION COMPREND

- Des parcelles d'environ 200 m<sup>2</sup>, en lanières, avec façades comprises entre 7 m et 10 m maximum, situées autour de la place. Elles accueillent des bâtiments mitoyens de un à deux étages, éclairés sur deux façades.
- Des parcelles d'environ 500 m<sup>2</sup>, avec des façades de 13 m pour des bâtiments alignés sur l'espace public, mais implantés sur la limite séparative le long de la rue principale, ou en limite de l'opération. Elles accueillent des bâtiments à étages, éclairés sur trois façades.

Sur un plan opérationnel, le projet peut faire l'objet d'une ZAC.

## - A - CONSTRUIRE UN NOUVEAU QUARTIER DANS UN VILLAGE

A4

### Réfléchir à la composition urbaine

*S'inspirer de l'existant*

S'inspirer des formes du bâti rural...

... en retrouvant la convivialité du hameau. L'idée d'un développement durable est fondamentalement contraire à l'étalement urbain et au phénomène de mitage auxquels nos territoires ont été confrontés ces 30 dernières années. La construction libre ou les lotissements avec leurs pavillons isolés en cœur de parcelle, ne sont donc plus les seuls modèles à envisager.

Il est important de revenir à l'observation de l'urbanisme villageois, qui nous renseigne sur l'état d'esprit avec lequel les anciens abordaient la ressource foncière, sachant faire œuvre de parcimonie.

La nécessaire préservation des terres agricoles a façonné les centres anciens denses, qui articulent maisons accolées, commerces, équipements et espaces publics afférents, au charme desquels nous sommes unanimement sensibles.

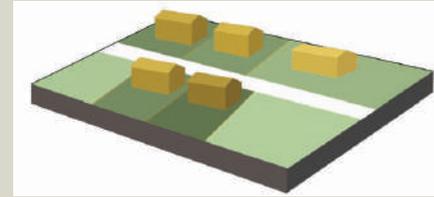
Il est donc possible et intéressant de s'inspirer de la typologie architecturale des mas ou des villages pour proposer des extensions bâties qui s'enracinent dans le paysage rural de la commune, afin de retrouver dans les nouveaux quartiers le front bâti qui fait le charme de tant de centres anciens, en donnant la possibilité d'ouvrir la construction sur des parcelles privatives plus longues que larges. Il convient donc d'imaginer un nouvel urbanisme où la densité agit comme facteur de diversité architecturale, sociale et fonctionnelle.

En effet, l'alignement sur rue préserve l'intimité des espaces privés des jardins, clairement séparés de la rue par l'habitation. De plus, différencier les façades à l'avant et l'arrière des habitations nécessite de faire attention au positionnement des ouvertures et des pièces en fonction du niveau d'intimité recherché sur la façade côté rue.

#### *La vision des habitants*

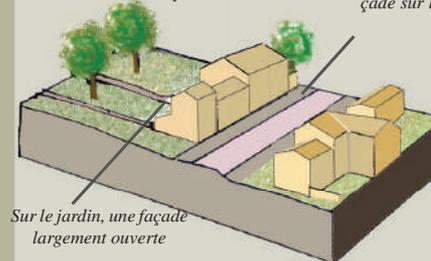
*La densification des villages oui, mais de manière harmonieuse, en prenant en compte le problème de la rétention foncière. Le regroupement des maisons doit permettre d'éviter l'isolement. Pourquoi ne pas envisager des hameaux autonomes ?*

*Un standard à oublier !*



*Redécouvrez plutôt l'esprit du village...*

... soit par une implantation de maisons en mitoyenneté,



*Sur le jardin, une façade largement ouverte*

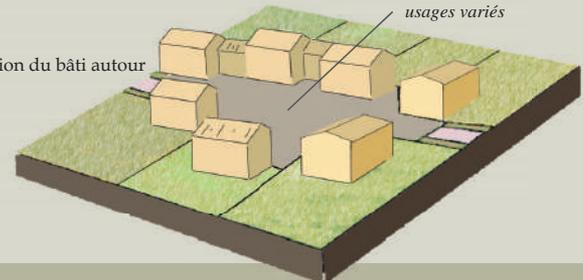
*Un alignement en front de rue avec une façade sur la rue qui protège l'intimité de la maison*

*«De la cuisine, on voit dans la rue : on sait ce qui s'y passe. On a conservé l'intimité des autres pièces à vivre en les ouvrant largement sur l'arrière.»*

*«Le jardin à l'arrière est abrité de la rue par la maison : on est au calme et on se croirait hors du bourg.»*

*La place, un lieu de vie convivial, des usages variés*

... par une implantation du bâti autour d'un espace public.



Construire sur son territoire

## - A - CONSTRUIRE UN NOUVEAU QUARTIER DANS UN VILLAGE

A4

### Réfléchir à la composition urbaine

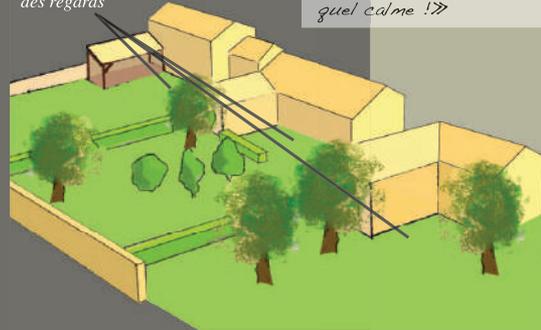
#### La mitoyenneté

Préserver son intimité même lorsqu'il y a mitoyenneté entre les habitations ou leurs annexes (garage, appentis...), ce qui permet de réduire la co-visibilité entre les propriétés et d'assurer automatiquement l'intimité des espaces de vie extérieurs. Par ailleurs, la qualité des matériaux d'aujourd'hui assure une très bonne isolation phonique entre les bâtiments.

*«On est proche les uns des autres, mais on ne vit pas les uns sur les autres, on ne voit pas chez les voisins.»*

*Près des maisons, des espaces de vie à l'abri des regards*

*«Nous, on ne voulait pas vivre dans un lotissement entouré de thuyas. Notre maison a été faite pour ça : elle est mitoyenne sur la rue. On a l'impression d'être dans le bourg. Pourtant derrière, dans le jardin, quel calme !»*



- Valoriser une parcelle en longueur, partant du principe qu'une petite façade sur rue n'est pas pénalisante pour implanter la maison. Selon la largeur de la parcelle, on pourra soit implanter une maison de ville avec un étage, soit une maison avec un garage traversant ou un porche d'accès pour le jardin. L'effet de perspective d'une parcelle en longueur donne une sensation d'espace et offre plus de choix d'aménagement : la terrasse près de la maison, la cour, la pelouse, le potager ou le verger dans le fond... on peut même prévoir une extension de la maison ou un abri.



Construire sur son territoire

***Merci de votre attention***

